

ARRETE DE RETRAIT
D'UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET
AMENAGEMENTS NON SOUMIS A PERMIS
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

PAR :

ACTIV & CO
8 rue Antoine Lavoisier
85190 VENANSAULT

DOSSIER N° DP 85014 24 F0019

Demande d'annulation le 02/09/2024

OBJET DE LA DEMANDE :

ADRESSE DES TRAVAUX :

72 rue Georges Clemenceau
85390 BAZOGES-EN-PAREDS
cadastré AC374, AC372

Demande de retrait d'une autorisation pour la
pose de panneaux photovoltaïques

(sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur)

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 11/04/2024,
Vu le règlement de la zone U du PLUi,
Vu l'autorisation DP 85014 24 F0019 accordée tacitement le 14/07/2024,
Vu la demande d'annulation déposée en mairie le 03/09/2024,

Considérant que les travaux n'ont pas été commencés,

ARRETE

Article Unique

L'autorisation susvisée est retirée pour l'objet décrit dans la demande.

Fait à BAZOGES-EN-PAREDS

Le 26/09/2024

Le Maire, Christine LELOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du CGCT.

Transmis au contrôle de légalité le : 27/09/2024

Notification au pétitionnaire le : 26/09/2024
 Remis en main propre
Signature du pétitionnaire

Transmis par courrier recommandé avec AR

Transmis par le GNAU

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à partir de sa notification. Pour information, il est précisé que ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire.

